



*Ce projet est financé par le Département et l'Union Européenne (FEADER)  
Au titre de la Mesure 121 Modernisation des Exploitations Agricoles*

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION  
A DEPOSER AVANT TOUT DEMARRAGE DU PROJET**

**Intitulé :** Investissements pour les cultures sous abris

**I - PRESENTATION SUCCINCTE DE L'AIDE**

**Objectifs :**

Les cultures maraîchères et florales de plein champ connaissent des rendements aléatoires liés aux conditions climatiques. La mise en place des cultures sous serres permet de réguler les rendements en terme quantitatif et qualitatif.

Il s'agit de techniques culturales de plus en plus pointues, devant s'inscrire dans une démarche de gestion globale et raisonnée des apports en produits phytosanitaires et en fertilisants, de la ressource en eau et de la récupération des eaux de drainage, afin de prendre en compte le respect de l'environnement. D'où l'obligation pour les porteurs de projet d'effectuer un stage / formation en « maîtrise de culture hors sol ».

**Bénéficiaires :**

- Agriculteur inscrit à l'AMEXA à titre principal ;

- Sociétés agricoles d'exploitation dont a minima 50% du capital est détenu par des agriculteurs inscrits à l'AMEXA à titre principal.

**Le porteur de projet a l'obligation d'effectuer un stage / formation « maîtrise cultures hors sol »,** sauf s'il peut justifier avoir déjà suivi une formation équivalente ou supérieure (diplôme). Dans tous les cas, il devra produire une attestation.

**Taux d'intervention et plafonds :**

Taux de subvention publique :	Type de bénéficiaires éligibles
<b>25 %</b>	<input type="checkbox"/> Agriculteurs individuels <input type="checkbox"/> Agriculteurs adhérents à un groupement et à une coopérative agricole
<b>50 %</b>	<input type="checkbox"/> Agriculteurs adhérents à une organisation de producteurs pré-reconnue ou reconnue (OP).
<b>Bonification de 10 %</b>	<input type="checkbox"/> Exploitations qualifiées en agriculture raisonnée, et pour exploitations biologiques certifiées.

	Plafond d'aides publiques	
<b>Structures légères et équipements</b>	<b>40 €/ m<sup>2</sup></b>	<b>120 000 €</b>
<b>Structures rigides, équipements et pieds mères</b>	<b>90 €/ m<sup>2</sup></b>	<b>270 000 €</b>

Ce plafond global des investissements éligibles hors taxes par demandeur est valable pour la période 2007 – 2013 et est non renouvelable. **Si les investissements dépassent ce montant maximum, l'aide sera accordée sur la base de la valeur plafond.**



## II - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Numéro PACAGE :

Numéro ENTREPRISE (AMEXA):

M, Mme, Société (rayer la mention inutile).....

Représentée par : en qualité de :

Date de naissance : .....

Adresse

.....  
.....

Tél. / GSM : .....

### Pièces obligatoires à fournir par le demandeur :

<input type="checkbox"/> Lettre d'engagement portant obligation du porteur de projet, datée et signée
<input type="checkbox"/> Attestation de défiscalisation ou de non –défiscalisation
<input type="checkbox"/> RIB du compte sur lequel sera versée l'aide
<input type="checkbox"/> Devis (2 minimum par projet) ou à défaut la preuve de la mise en concurrence
<input type="checkbox"/> Titre justifiant de la maîtrise du foncier
<input type="checkbox"/> Autorisation d'exploiter en cours de validité (article L.331-4 du Code Rural)
<input type="checkbox"/> S'il y a lieu, autorisation du propriétaire à réaliser les travaux datée de moins de 12 mois
<input type="checkbox"/> Matrice / plan cadastral (ou préférentiellement le Relevé Parcellaire Graphique - RPG)
<input type="checkbox"/> Permis de construire (obligatoire pour les superficies > 2 000 m <sup>2</sup> )
<input type="checkbox"/> Attestation de stage / formation « maîtrise cultures hors sol » dispensée par la Chambre d'Agriculture, le cas échéant toute autre attestation de formation équivalente ou supérieure (diplôme)
<input type="checkbox"/> S'il y a lieu attestation d'adhésion à un groupement ou coopérative
<input type="checkbox"/> S'il y a lieu attestation d'adhésion à une OP
<input type="checkbox"/> S'il y a lieu attestation de certification ou de qualification
<input type="checkbox"/> Photocopie de la carte d'identité, du passeport ou du permis de conduire valide (identité du représentant principal légal pour les sociétés et GAEC)
<input type="checkbox"/> Pour les sociétés, copie du K'Bis et statuts validés
<input type="checkbox"/> Pour les GAEC, copie de l'arrêté d'agrément
<input type="checkbox"/> Attestations de culture et d'affiliation à l'AMEXA à titre principal datées de moins de 12 mois
<input type="checkbox"/> Jeune agriculteur en cours d'installation : une copie de l'avis favorable de la C.D.O.A. et transmission ultérieure de l'attestation d'affiliation à l'AMEXA à titre principal (avant mise en paiement effectif de l'aide)



**ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE  
HORTICULTURE**

**DEMANDEUR :**

Nom – Prénoms .....

Adresse : .....

Code Postal : 974 ..... Commune : .....

Tél : 0262/...../...../...../ ou 0692/...../...../.....

Age : ..... Année d'installation : .....

Expérience professionnelle:                      NON .....                      OUI .....

Si oui    Laquelle.....

Diplôme    NON .....                      OUI .....

Si oui    Lequel.....

**SITUATION DE L'EXPLOITATION**

Adresse exacte de l'exploitation :

Altitude :

Superficie Totale de l'exploitation :

Surface Agricole Utile (SAU) :

**Mode de Faire Valoir :**    FVD : ..... ha  
Fermage : ..... ha, indiquer l'année de début du bail : .....  
Colonat : ..... ha, indiquer l'année de début de bail : .....  
Bail à commodat : ..... ha  
Mise à disposition : ..... ha

**Descriptif des productions :**

Productions végétales :

Type de production	Superficie plein champ	Superficie sous abris



**Productions animales :**

Type de production		

**PROJET**

**Situation cadastrale**

**Section :**

**Numéro:**

**Commune :**

**Lieu dit :**

**Altitude :**

**Destination de la serre ou de l'ombrière**

Matériel	Nombre	Superficie totale	Culture envisagée

**DEVIS ET PLAN DE FINANCEMENT**

*Devis présenté :*

Poste de dépense	Montant HT ( € )	Fournisseurs
Serres, abris, ombrières (ossature et couverture)		
Matériels (ventilation, climatisation, éclairage, irrigation, support de culture, écran d'occultation)		
Réserve d'eau		
Matériel informatique et logiciels liés à la gestion de(s) la serre(s).		
Matériel végétal pérenne destiné à la fleur coupée lié à une structure		
Frais liés à la mise en place de la structure (études, frais architectes...) dans la limite de 12 %.		
<b>TOTAL</b>		
<b>COÛT au m<sup>2</sup></b>		
<b>MONTANT PREVISIONNEL DE LA SUBVENTION</b>		



Le plan de financement proposé pour travaux et acquisition du matériel est le suivant :

Dépenses :	Montant HT ( €):	Subvention sollicitée Département / FEADER
Apport personnel		
Emprunt		
<b>TOTAL :</b>		

La subvention sollicitée intègre à la fois la part versée par le Département (40 %) et la part versée par l'Union Européenne sur le FEADER (60%).

Précédemment à cette demande de subvention, avez vous déjà fait une demande de subvention pour des investissements sous abris ?  Oui  Non

Si Oui :

Date de l'investissement :

Surface concernée :

Référence cadastrale :

Date de la visite .....

**Signature de l'agriculteur :**

## COMMENTAIRES DU TECHNICIEN

Nom du technicien :

Nom de l'agriculteur :

**AVIS TECHNIQUE :**

**AVIS ECONOMIQUE :** (rentabilité du projet, mode de financement, ...)

Fait le,

Signature du Technicien



**Attestation du demandeur**

Je soussigné (e) M, Mme, Société (rayer la mention inutile).....

Représentée par : ..... en qualité de :

Date de naissance : .....

Adresse

.....  
.....  
.....

Tél. / GSM : .....

**Numéro ENTREPRISE (AMEXA):**

- certifie les renseignements portés sur ce document exacts et déclare avoir pris connaissance des conditions d'octroi de cette aide et des obligations qui y sont liées
- sollicite une subvention pour la réalisation du projet décrit ci-après de Madame la Présidente du Conseil Général pour l'achat de matériels horticoles dans le cadre de l'aide aux investissements horticoles au sein des exploitations agricoles.

**M'ENGAGE :**

- à ne pas effectuer l'achat du matériel avant d'avoir reçu la notification du Département
  - à débiter les travaux dans les 3 mois maximum et les réaliser dans les 18 mois maximum qui suivent la notification de subvention.
  - à accepter tous les contrôles liés à l'attribution de cette subvention.
  - à maintenir les investissements en production pendant 5 ans
- En cas de non respect des engagements souscrits, je serais dans l'obligation de rembourser une partie ou la totalité de la subvention accordée.

Fait à .....le .....  
Signature du demandeur

## **OBLIGATIONS DU PORTEUR DE PROJET BENEFICIAIRE POUR LE BON DEROULEMENT DU DOSSIER**

(à faire compléter et signer par le bénéficiaire en cas de subvention européenne inférieure à 23 000 euros, à remettre pour information sinon)

**Les règlements communautaires imposent aux Etats-Membres certaines obligations pour le versement des aides de l'Union européenne. En conséquence, le porteur de projet bénéficiaire de l'aide attribuée partiellement ou en totalité doit s'engager, sauf renonciation expresse à cette aide, à respecter les obligations ci-après qui seront reprises dans l'arrêté ou la convention attribuant l'aide européenne**

Je, soussigné(e).....

représentant légal de.....

m'engage, à réaliser le projet :.....

dans les conditions énoncées ci-après:

**1 - Je m'engage à me soumettre à tout contrôle** technique, administratif et financier, sur pièces et / ou sur place, y compris au sein de ma comptabilité, effectué par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) ou le Commissariat à l'Aménagement des Hauts (CAH), par toute autorité commissionnée par le préfet ou par les corps d'inspections et de contrôle nationaux ou communautaires. A cet effet je m'engage à présenter aux agents du contrôle tous documents et pièces établissant la réalité, la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues.

### **2 - Le plan de financement - Aides publiques :**

Si le plan de financement initial venait à être modifié, j'en informerai le préfet qui ferait procéder au réexamen du dossier par le comité de programmation, le taux maximum d'aide publique autorisé devant être respecté.

### **3 - Les dépenses éligibles :**

Je prends note que ne peuvent être incluses dans l'assiette de la subvention que des dépenses conformes aux dispositions du règlement communautaire n° 1685/2000 du 28 juillet 2000 et effectuées pour la réalisation de l'opération au cours de la période fixée par l'arrêté (ou la convention) qui me sera notifié en cas de décision favorable.

### **4 - Le paiement de l'aide communautaire :**

S'il est prévu un versement d'acomptes, je déposerai à l'appui des demandes de paiement d'acomptes auprès du service instructeur, un état récapitulatif détaillé certifié exact des dépenses réalisées conformément au projet retenu, accompagné des pièces justificatives de ces dépenses.

Je déposerai la demande de paiement du solde dans les deux mois maximum à compter de la fin de l'opération, accompagnée:

- d'un compte-rendu d'exécution de l'opération;
- de la justification de la totalité des dépenses encourues pour la totalité des dépenses subventionnées avec les pièces justificatives des dépenses encourues (sauf celles produites lors des acomptes);
- les décisions des cofinanceurs publics (si elles n'ont pas été produites antérieurement);
- l'état des cofinancements publics encaissés (origines et montants).

**La justification des dépenses encourues** s'effectue par la production de factures acquittées, mention portée sur chaque facture par le fournisseur, mais également par la production de pièces de valeur probante équivalente, à savoir :

- les factures certifiées payées, mention portée sur chaque facture ou sur un état récapitulatif par un commissaire aux comptes (ou un expert comptable);

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- ou factures acquittées accompagnées de relevés de compte bancaire de l'opérateur faisant apparaître les débits correspondants;</li><li>- ou un état récapitulatif des coûts établi selon les barèmes officiels s'appliquant au projet.</li></ul> |
|--|

**5 - La réalisation du projet** : j'informerai le service instructeur régulièrement de l'avancement de l'opération. Le calendrier qui sera communiqué relatif à la remontée des factures et autres justificatifs certifiés de dépenses ainsi qu'aux autres indicateurs d'objectifs de réalisation et indicateurs de suivi du déroulement du projet devra être respecté.

En cas de modification du plan de réalisation, j'informerai le service instructeur dans les plus brefs délais avec communication des éléments. Si le projet était abandonné, le j'en informerais aussitôt le service instructeur.

**6 - La comptabilité de l'opération** : une comptabilité séparée sera tenue ou selon une codification comptable adéquate. Un système extra-comptable par enlissement des pièces justificatives peut être retenu. Ces pièces seront conservées jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

**7 - Publicité et respect des politiques communautaires**

Publicité : j'assurerai la publicité de la participation européenne selon les dispositions prescrites par le règlement communautaire n° 1159/2000 du 30 mai 2000 (panneaux, information des publics concernés,...).

Respect des politiques communautaires : je devrai respecter les politiques communautaires (qui me sont opposables) et notamment les règles de concurrence et de passation des marchés publics, la protection de l'environnement, l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Je m'engage à ne pas tirer parti de l'aide attribuée pour pratiquer des prix anormalement bas et plus généralement à ne pas détourner la clientèle des entreprises concurrentes par l'octroi d'avantages anormaux par rapport à ceux consentis habituellement.

**8 - Reversement et résiliation** : je suis informé qu'en cas de non-respect des obligations ci-dessus et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de la modification du plan de financement ou du programme des travaux sans autorisation préalable, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet ou en cas de refus des contrôles, le préfet exigera le reversement partiel ou total des sommes versées. Dans le cas où, dans les 5 ans (ou 10 ans selon le dispositif) suivant la réalisation de l'opération, celle-ci connaîtrait une modification importante affectant sa nature ou ses conditions de mise en oeuvre ou procurant un avantage indu au bénéficiaire ou à un tiers et résultant soit d'un changement d'affectation sans autorisation ou d'un changement dans la propriété de l'objet de la subvention, soit de l'arrêt ou du changement de localisation d'une activité productive, le préfet exigera le reversement partiel ou total des sommes versées.

Je m'engage en cas de non-respect de mes engagements et obligations à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Cachet

Date:

Nom et signature  
du représentant légal:

# ATTESTATION

## SUR L'HONNEUR

Cette lettre est à joindre à l'appui de toute nouvelle demande de subvention concernant un projet susceptible de bénéficier d'une participation financière du Département et de l'Union Européenne (FEADER)

Je soussigné (e) M., Mme : .....

demandeur individuel

représentant la société : .....

DECLARE sur l'honneur que les investissements présentés dans le dossier de demande de subvention (cochez la case correspondante) :

seront défiscalisés

ne seront pas défiscalisés

Fait à .....le.....

Signature

## ANNEXE VIABILITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

### **1- Votre situation (cochez la case correspondant à votre situation) :**

#### **1.1 Viabilité vérifiée depuis moins de 12 mois**

La viabilité de votre exploitation a été appréciée depuis moins de 12 mois, dans le cadre d'une précédente demande d'aide à l'investissement ou à l'installation qui a été agréée.

- dans ce cas, la viabilité est réputée vérifiée pour la présente demande d'aide (au moment du dépôt). La copie du formulaire de la précédente demande agréée doit être jointe au dossier.

#### **1.2 Jeune agriculteur (bénéficiant des aides à l'installation)**

Vous êtes JA installé depuis moins de trois ans :

- indiquez dans le cadre A le revenu disponible figurant en année 3 dans votre Etude Prévisionnelle d'Installation ou en année 4 ou 5, si vous avez bénéficié d'un allongement requis pour répondre à la condition de viabilité.

Vous êtes JA installé depuis plus de trois ans :

- remplissez les cadres A et B à partir des données de votre comptabilité de gestion (dernier exercice clôturé disponible\*).

(\*) Lorsque cette année est une année anormale et échappant totalement à la maîtrise de l'exploitant (crise des marchés, crise sanitaire, aléas climatiques ayant donné lieu à un arrêté de reconnaissance de calamité agricole), ou en cas de force majeure (décès de l'exploitant, incapacité professionnelle de longue durée de l'exploitant, expropriation d'une partie importante de l'exploitation, si cette expropriation n'était pas prévisible le jour de la souscription de l'engagement ; catastrophe naturelle grave qui affecte de façon importante la surface agricole de l'exploitation ; destruction accidentelle des bâtiments de l'exploitation destinée à l'élevage ; épizootie touchant tout ou partie du cheptel de l'exploitation).

Les données sont calculées sur la moyenne des trois dernières années. Cette situation devra être justifiée, documents écrits à l'appui.

#### **1-2 Exploitant non JA**

Vous êtes exploitant individuel non JA ou exploitation sous forme sociétaire et vous tenez une comptabilité de gestion :

- remplissez les cadres A et B à partir des données de votre comptabilité de gestion (dernier exercice clôturé connu ou moyenne des 3 années, voir (\*)).

Vous êtes exploitant individuel non JA ou exploitation sous forme sociétaire, sans comptabilité de gestion :

- remplissez le cadre B ou complétez la fiche « recettes-dépenses » à joindre au dossier de demande.

#### **1-3 Nouvelle exploitation issue d'exploitations fusionnées (hors cas des JA mentionné au 1-2)**

Votre exploitation est issue de la fusion de 2 ou plusieurs exploitations, poursuit les mêmes orientations de production que les structures précédentes et il n'existe pas encore d'exercice comptable clôturé disponible :

- vous joignez au dossier de demande les derniers exercices comptables clôturés des anciennes exploitations.

#### **1-4 Nouvelle exploitation ( hors cas mentionné au 1-2 et au 1-4)**

Votre exploitation est nouvellement créée et il n'existe pas encore d'exercice comptable clôturé disponible :

- vous remplissez les cadres A et B sur la base d'une étude prévisionnelle de revenus sur 2 ans à joindre au dossier de demande.

#### **1-5 Pluri-activité**

Vous êtes agriculteur pluriactif individuel ou en société (vous avez des revenus, tirés d'une activité professionnelle non agricole) :

- vous joignez votre dernier avis d'imposition ou de non imposition et le cas échéant, celui des associés exploitants.

Vous êtes pluriactif individuel ou en société et sans comptabilité :

- vous joignez votre dernier avis d'imposition ou de non imposition et le cas échéant, celui des associés exploitants au dossier de demande d'aide et également la fiche de calcul « recettes-dépenses ».

## 2 - Données financières

### Cadre A - Revenu

<u>Pour un exploitant individuel</u> : revenu disponible :	€ (année .... )
<u>Pour une société</u> :	
(a) Revenu disponible de l'exploitation :	€ (année ....)
(b) Nombre d'associés exploitants :	
Revenu disponible par associé exploitant (a) divisé par (b) :	€

**Cadre B - Autres données financières et ratios** (exemple de données : capacité d'autofinancement; exemple de ratios :annuités LMT/EBE), 3 au maximum tels que prévus dans l'arrêté départemental préfectoral (colonne « Intitulé » à pré-remplir par l'instructeur ou le pré-instructeur)

Année :

Intitulé	Valeur
frais financiers/CA < 15 % (moyenne sur deux années),	
annuités/CA < 60 % (moyenne sur deux années)	

**NOM Prénom :**

Raison sociale :

signature

**Modèle de fiche de calcul « recettes dépenses », pour les exploitations sans comptabilité de gestion**

<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ventes (lait, d’animaux, de produits animaux de produits végétaux) : .....</li> <li>• Ventes liées aux activités de transformation : .....</li> <li>• Recettes liées aux activités touristiques : .....</li> <li>• Autres recettes : .....</li> <li>• Aides animales : .....</li> <li>• Primes SCOP : .....</li> <li>• Paiement Unique : .....</li> <li>• ICHN, PHAE, MAE dans et hors CAD, autres aides pluriannuelles (ICCS , OLAE,...) : .....</li> <li>• TVA (pour les non assujettis à la TVA) : .....</li> </ul>	<p><b>Frais variables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aliments achetés : .....</li> <li>• Achat d’animaux : .....</li> <li>• Frais d’élevage (frais vétérinaires, frais de reproduction, autres frais) .....</li> <li>• Engrais et traitements des cultures et sols : .....</li> <li>• Semences et plants : .....</li> <li>• Divers approvisionnements et marchandises : .....</li> <li>• Carburants et lubrifiants entretien et réparations : .....</li> <li>• Eau, gaz, électricité : .....</li> </ul> <p><b>Frais fixes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaires et charges sociales des salariés : .....</li> <li>• Cotisations sociales personnelles de l’exploitant : .....</li> <li>• Impôts fonciers : .....</li> <li>• Taxes : .....</li> <li>• Rémunération des travaux effectués par des tiers : .....</li> <li>• Crédit bail, locations : .....</li> <li>• Fermages : .....</li> <li>• Primes d’assurances : .....</li> <li>• Cotisations sociales personnelles de l’exploitant : .....</li> <li>• Charges financières (découverts, crédits revolving) : .....</li> </ul>
(A) TOTAL RECETTES = .....	(B) TOTAL DEPENSES =.....
(C) Solde d’exploitation (A) – (B) =.....	
(D) Annuités des emprunts liés à l’exploitation =.....	
Estimation du « revenu disponible » (C) – (D) =.....	

**NOM Prénom :**

Raison sociale :

signature